

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

186163

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9619

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

GRINE Abdellah

Date de naissance :

08/03/1962

Adresse :

Tél. : 0665 12 20 88

Total des frais engagés : DR .Khalid LOUGHZAIL

SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
Tél : 05 37 37 13 33 / 36 / 42 Fax : 05 37 37 13 45
Résidence ALQODS 1 Lot C (En face ACIMA)
INPI : 051156990

Autorisation CNPD N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

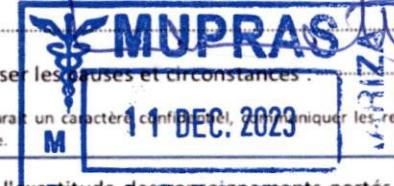
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, indiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Témara

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/10/23	Co		250 D.D.	 Dr. KHALID LOUGHZAN SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE L'ASSOCIATION MEDICALE DES TUNISIENS (EN Face ACHMA) TUNISIENNE ALLODOCTORE (EN Face ACHMA) INPE: 051756990

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

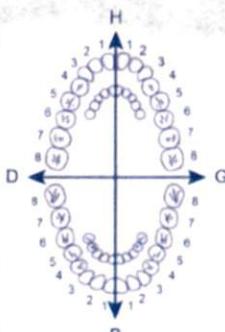
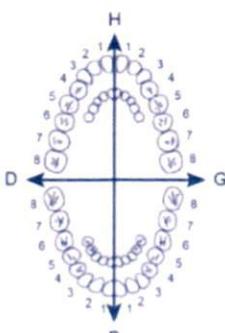
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Opticien Optométriste SUPER LENS 3, Rue Reine Elizabeth, Kénitra Tél: 05 37 37 53 49	19/10/23					2100 D.D.

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

 O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Facture

VISION PLUS
— OPTICIEN —

Facture N° :
587
Date :
2023-10-19
Client :
GRINE ACHRAF

SUPER LENS
3, RUE REINE ELIZABETH
Tel: 0537-375349

VS	SPH	CYL	AXE	ADD
VLD	0	-0.75	0	
VLG	0	-1.00	0	

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	SF ORG 1.56 TRLB BLUTEE	1	700.00	700.00
2	SF ORG 1.56 TRLB BLUTEE	1	700.00	700.00
3	Monture : REGARD	1	700.00	700.00

TVA	20%	Total TVA	350.00
Total HT	1750.00	Net à payer	2100.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

Mode de paiement : ESPECE

deux mille cent Dirhams

SUPER LENS – 3, RUE REINE ELIZABETH – 0537-375349 –
IF: 28811025 - ICE: 000510148000004 - RC:37868 - TP:20816570- INPE:055020085 - CNSS:8583462

SUPER LENS
Opticien Optométriste
3, Rue Reine Elizabeth - Kénitra
Tél: 0537 37 53 40



مركز نور القنيطرة لطب وجراحة العيون

CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE NOOR KENITRA

Chirurgie De La Cataracte Par Phacoémulsification
 Chirurgie Vitréo Rétinienne
 Chirurgie Du Glaucome
 Chirurgie Des Paupières Et Des Voies Lacrymales
 Chirurgie Ophtalmo-pédiatrique
 Cross-linking

جراحة الجلاة بالذبذبات ما فوق الصوتية
 أمراض وجراحة شبكة العين
 جراحة ضغط العين
 جراحة الجفون والمسالك الدمعية
 أمراض وجراحة عيون الأطفال
 جراحة القرنية المخروطية

EXPLORATIONS

- Tomographie par cohérence optique (OCT)
- Angiographie rétinienne
- Laser multispot
- Laser Argon
- Topographie cornéenne
- OCT du segment antérieur
- Microscopie spéculaire
- Pachymétrie cornéenne
- Laser Yag
- Echographie oculaire
- Biométrie oculaire (IOL master)
- Bilan orthoptique
- Rééducation
- Champ visuel
- Test de Lancaster
- Vision des couleurs

Kénitra le : 14 octobre 2023

Mr GRINE Achraf

Monture + verres correcteurs Organiques

Vision de loin :

OD = (- 0.75 à 0°)

OG = (- 1.00 à 0°)

SUPER LENS
 Opticien Optométriste
 2, Rue Reine Elizabeth - Kénitra
 Tél : 05 37 37 13 33 / 36 / 42

DR .Khalid LOUGHZAIL
 SPECIALIST EN OPHTHALMOLOGIE
 Tél : 05 37 37 13 33 / 36 / 42 Fax : 05 37 37 13 45
 Lotissement ALQODS 1 Lot C (En face ACIMA)
 INPE : 051156990



Tél : 05 37 37 13 33 / 36 / 42 - Fax : 05 37 37 13 45

www.cnk.ma • contact@cnk.ma

PT231014101555

Lotissement ALQODS 1 Lot C (à côté de la délégation CNSS) - Kénitra